Image not found or type unknown

accusé d'exhibition sexuelle depuis mon jardin.

Par **Michanse**, le **15/04/2019** à **21:57**

Bonsoir. Une voisine porte plainte m'accusant d'exhibition depuis mon jardin. Garde à vue en septembre 2018, je reconnais qu'il m'est arrivé d'évoluer nu dans ma propriété sans l'intention de provoquer d'agression quelconque: je suis libéré par les gendarmes qui me rassurent en me disant que je risque une convocation en correctionnel pour rappel à la loi et une amende. La plaignante a tenté une démarche de conciliation sans que je le sache: la personne désignée pour cette conciliation a finalement refusée (maire de mon village). Je suis convoqué en mai 2019. Je n'ai pas pris d'avocat faute de moyens, tout en ne pouvant bénéficier de l'aide juridictionnelle. Qu'ai-je à craindre? J'ai près de 70 ans, avec une épouse dépendante.....J'ai corrigé mon comportement, je ne suis pas fier de ces écarts de comportements, dont je suis guéri, je l'assure!!! Merci pour vos précieux avis et conseils!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés